



Adhésion Entreprise TARIF DES COTISATIONS 2018 PERSONNE MORALE

Adhérer à l'A.T.F. permet à votre entreprise de bénéficier :

- d'un tarif privilégié aux manifestations organisées par l'A.T.F.
- d'une tribune pour les conférenciers représentant votre société aux Journées de la Fonderie de l'A.T.F. et du CTIF.
- d'un lien vers votre site internet à partir du site de l'A.T.F. www.atf.asso.fr
- de la diffusion de la revue digitale Tech News Fonderie

Association RUP 103/W922001081 : 60 % de la cotisation est déductible (art. 238 bis du CGI) de l'Impôt sur le Revenu (France)

Membre Donateur UE :

- Cotisation annuelle : 604 €

Membre Bienfaiteur UE :

- Cotisation annuelle : 704 €

Membre Bienfaiteur hors UE :

- Cotisation annuelle : 709 €

Important : Les adhésions sont reconduites chaque année de façon tacite. Dans le cas d'une non reconduction, il vous est demandé d'en avertir l'A.T.F. par courrier au moment de l'appel de cotisation.

à retourner à : Association Technique de Fonderie – 44, avenue de la Division Leclerc 92318 SEVRES cedex
email atf@atf-asso.com

BULLETIN D'ADHÉSION PERSONNE MORALE (Adhésion Entreprise) **Notre société adhère à l'Association Technique de Fonderie pour l'année 2018 :**

- en qualité de Membre Donateur UE
 en qualité de Membre Bienfaiteur UE
 en qualité de Membre Bienfaiteur hors UE

Société :

Adresse :

Code postal : Ville :

Pays :

Téléphone : Fax :

Email : Web :

La société sera représentée en la personne de :

Nom : Prénom :

Fonction : Service :

Téléphone : Fax :

Email :

Chèque à l'ordre de l'A.T.F. d'un montant de

Virement bancaire (coordonnées bancaires au 01.71.16.12.08) :

Fait à le :

Signature et cachet de la Société :